



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1499

Lancement de l'opération n° 60026865 "Eclairage public par détection - poursuite du déploiement" à Lyon 4ème, 8ème et 9ème arrondissements et affectation d'une partie de l'AP n°2020-1, programme 00013

Direction de l'Eclairage Urbain

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 27 JANVIER 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : M. GODINOT Sylvain

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1499 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 60026865  
"ECLAIRAGE PUBLIC PAR DETECTION - POURSUITE DU  
DEPLOIEMENT" A LYON 4EME, 8EME ET 9EME  
ARRONDISSEMENTS ET AFFECTATION D'UNE PARTIE  
DE L'AP N°2020-1, PROGRAMME 00013 (DIRECTION DE  
L'ECLAIRAGE URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 en date du 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Développement de l'éclairage public par détection 2021-2026 ».

Par délibération n° 2022/1421 du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Développement de l'éclairage intelligent » n° 2020-1, programme 00013.

Dans la continuité des opérations déjà lancées sur ce mandat concernant la mise en place d'un éclairage par détection sur les quartiers « Charcot-Valdo » à Lyon 5<sup>ème</sup> et « Transvaal-Monplaisir » à Lyon 8<sup>ème</sup>, il est proposé de poursuivre ce déploiement de l'éclairage par détection sur trois nouvelles zones géographiques :

- à Lyon 4<sup>ème</sup> sur le plateau de la Croix-Rousse : sur une zone délimitée par le boulevard de la Croix-Rousse jusqu'à la limite de Caluire-et-Cuire et à l'ouest par le boulevard des Canuts ;
- à Lyon 8<sup>ème</sup> de l'avenue Rockefeller jusqu'à l'avenue Paul Santy ;
- à Lyon 9<sup>ème</sup> sur tout le quartier de Saint-Rambert hormis l'ancien bourg, sur une partie du quartier de Vaise et sur la ZAC de l'Industrie.

A l'intérieur de ces zones correspondant à des voies secondaires ou de desserte, l'objectif est de piloter l'éclairage public pour réaliser des économies d'énergie, soit en graduant l'intensité lumineuse en deuxième partie de soirée au moment où le trafic automobile se réduit, soit en mettant en place une détection de présence des véhicules aux entrées et sorties des différentes rues.

Cette opération s'inscrit pleinement et durablement dans les axes structurants de la démarche de transition énergétique, qui est un enjeu phare de ce mandat. L'éclairage public doit évoluer et se moderniser, poussé par la réglementation et en regard des enjeux économiques et environnementaux, des nouvelles technologies et des modes de gestion innovants.

Les travaux consistent à remplacer ou rénover l'ensemble des lanternes (environ 2 500) par des luminaires à led équipés de l'un des deux systèmes de pilotage et à contrôler à distance l'ensemble de ces points lumineux pour s'assurer du bon fonctionnement global des cycles programmés.

L'ensemble des travaux est estimé à 3 500 000 €. Cette opération est à financer par affectation d'une partie de l'AP n° 2020-1 « Développement de l'éclairage intelligent », programme 00013.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Conseil des 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

1- Le lancement de l'opération n° 60026865 « Eclairage public par détection - poursuite du déploiement » à Lyon 4<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Développement de l'éclairage intelligent » n° 2020-1, programme 00013.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement, les dépenses résultant de cette opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00013, AP n° 2020-1, opération n° 60026865, et seront imputées sur les chapitres 23 et autres, fonction 512, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variation compte tenu des aléas de chantier ou autre pouvant survenir :

- 2022 : 50 000 €;
- 2023 : 1 150 000 €;
- 2024 : 1 150 000 €;
- 2025 : 1 150 000 €

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tous autres fonds européens, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET